

PRSE 4

PLAN RÉGIONAL

santé

environnement

Centre-Val de Loire

2024-2028

FÉVRIER 2024

Édito

Parce qu'il exerce un effet direct sur notre santé, la connaissance et la prise en compte de notre environnement – air, eau, sols, habitat – dans nos modes de vie sont fondamentales. Depuis vingt ans, la France déploie une politique de prévention fondée sur les plans nationaux santé environnement (PNSE). Ceux-ci sont déclinés en plans régionaux santé environnement (PRSE) qui intègrent les facteurs de risque propres à leur territoire.

Nous sommes heureux de vous présenter le PRSE 2024-2028 de la région Centre-Val de Loire. S'inscrivant dans la continuité des PRSE précédents, ce 4^e plan se veut à la fois ambitieux et pragmatique, grâce à des actions ciblées, concrètes et en nombre resserré. Il a vocation, en cohérence et complémentarité avec les autres plans, stratégies ou politiques publiques existant au niveau national ou régional, à s'atteler aux défis prioritaires en Centre-Val de Loire, mis en évidence par le diagnostic régional santé environnement actualisé en 2022.

Nous remercions l'ensemble des parties prenantes, en particulier les porteurs des actions, pour leur engagement en faveur d'une meilleure santé et d'une meilleure qualité de vie pour tous les habitants de la région Centre-Val de Loire.

Agir pour un environnement plus sain dans la région

Le PRSE 4 décline en région le 4^e PNSE

PRIORITÉS DU PNSE 4

- Concept « Une seule santé »
- Actions obligatoires sur la qualité de l'air intérieur, les zoonoses, les maladies vectorielles, les espèces exotiques envahissantes et sur la formation des professionnels de santé

RECOMMANDATIONS DU PNSE 4

- Renforcer la gouvernance, élargir les acteurs du PRSE 4
- Implication transversale des services de l'État
- Implication forte des collectivités territoriales

ENJEUX POUR LE PRSE 4

- Favoriser le rapprochement des acteurs de la santé humaine et animale en lien avec l'approche « Une seule santé »
- Élargir les membres du groupe régional santé environnement (GRSE) et les impliquer largement dans l'élaboration du plan
- Inclure les collectivités comme acteurs du PRSE 4, notamment via les contrats locaux de santé (CLS)

Le PRSE 4 répond au diagnostic régional santé environnement 2022

CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC

- Inégalités territoriales en santé environnement
- Problématiques prégnantes : impact des activités agricoles et industrielles, spécificités territoriales (radon, amброisie, colonisation moustique tigre...)
- Manque de données sur certaines thématiques ou avec une précision géographique à maille fine

RECOMMANDATIONS ISSUES DU DIAGNOSTIC

- Utilisation du diagnostic régional en santé environnement par les élus (contrats locaux de santé - CLS)
- Mieux cibler les actions à décliner en fonction des caractéristiques des territoires

ENJEUX POUR LE PRSE 4

- Agir pour réduire l'émission de polluants, notamment d'origine industrielle et agricole, pour limiter les impacts sur l'air, l'eau et les sols
- Inégalités territoriales à intégrer sous l'axe de l'aménagement favorable à la santé
- Mieux connaître l'état de l'environnement en poursuivant des programmes de recherche et de caractérisation des données en santé environnementale et en valorisant l'existant

Le PRSE 4 s'inscrit dans la continuité des précédents PRSE

POINTS FORTS DU PRSE 3

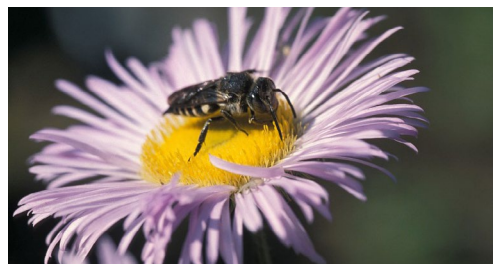
- Des actions phares plébiscitées à conserver
- Une dynamique d'acteurs initiée à poursuivre et à renforcer

POINTS FAIBLES DU PRSE 3

- Communication insuffisante
- Sensibilisation des acteurs et des publics à améliorer
- Approche par milieu privilégiée (eau, air, sol...)

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS POUR LE PRSE 4

- Enjeux de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs et du grand public
- Des modalités à faire évoluer : limiter le nombre d'actions du plan
- Des actions probantes à conserver et à prolonger
- S'appuyer sur les acteurs du PRSE 3



LES PORTEURS DES ACTIONS DU PRSE 4

Agence Environnement et Santé, Agence régionale de la biodiversité (ARB), Agence régionale de santé (ARS), Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE), Conseil régional du Centre-Val de Loire, Conseil régional des Pays-de-la-Loire, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), Graine Centre-Val de Loire, Groupements de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire, Itawa, Lig'Air, Mutualité Française Centre (MFC), Santé publique France, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) Centre-Val de Loire, Université de Tours

18 actions en faveur de la santé environnement en Centre-Val de Loire



3 PRIORITÉS TRANSVERSALES

Atténuer et s'adapter au changement climatique

Réduire les inégalités territoriales

Porter une attention particulière à la communication et à l'appropriation du plan par le grand public

AXE 1

Sensibilisation, information et formation en santé environnement



ACTIONS

- Action 1* : Sensibiliser et former à la santé environnement
- Action 2 : Accompagner certains changements de pratiques
- Action 3 : Créer une cartographie/ un annuaire des acteurs en santé environnement aux échelles départementale et régionale
- Action 4 : Mobiliser les réseaux d'acteurs sur la santé environnement, notamment sur la thématique « Une seule santé », afin de mutualiser les connaissances
- Action 5 : Identifier les attentes des acteurs et du grand public et mieux communiquer autour du PRSE 4

AXE 2

Santés environnementale, végétale, animale et humaine



ACTIONS

- Action 6* : Amplifier et communiquer sur la lutte contre les espèces exotiques, envahissantes ou ayant un impact sur la santé
- Action 7* : Mener des études épidémiologiques sur les zoonoses, amplifier la lutte anti-vectorielle et communiquer sur leurs résultats
- Action 8 : ÉcoAntibio et ÉcoParasito - Amplifier l'action au-delà de la profession vétérinaire

AXE 3

Réduction et prévention des risques environnementaux



ACTIONS

- Action 9* : Prendre en compte la santé environnement dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier
- Action 10 : Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur
- Action 11 : Améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les plans qualitatif et quantitatif, en lien avec les aléas climatiques
- Action 12 : Contribuer aux travaux du conseil de perspectives sur la thématique des micropolluants
- Action 13 : Réaliser des bilans globaux sur la présence de molécules dans tous les compartiments de l'environnement de la région Centre-Val de Loire

AXE 4

Des environnements favorables à la santé



ACTIONS

- Action 14 : Mobiliser les acteurs et démultiplier les aménagements favorables à la santé
- Action 15 : Augmenter la place du végétal dans les villes et dans les établissements, pour le confort thermique de la population, en s'assurant qu'il soit porteur de santé et facteur de biodiversité
- Action 16 : Valoriser les initiatives réussies en matière d'aménagement, d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique en ville, dans les écoles, les entreprises
- Action 17* : Outiller et accompagner les professionnels de santé (médecine de ville) vers un changement de pratiques vertueuses vis-à-vis du climat
- Action 18 : Développer des habitats favorables à la santé en sensibilisant le grand public sur les polluants domestiques et en renforçant l'intervention des conseillers en environnement intérieur

4 AXES STRUCTURANTS

Sauf mention contraire, les actions couvrent l'ensemble du territoire régional et toute la durée du PRSE 4.
*Action déclinée d'une action obligatoire du PNSE 4.

Une démarche participative



Le PRSE 4 résulte d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ayant vocation à porter, contribuer ou relayer ses actions. Cette réflexion collective et partagée a été menée au sein de groupes de travail thématiques (un par axe) et avec le groupe régional santé environnement (GRSE), copiloté par l'État et la Région.

Le projet de plan été présenté à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et soumis à la consultation du public. Les avis et les contributions recueillis ont permis d'aboutir à la version finale approuvée le 27 décembre 2023.

Un plan évolutif

S'appuyant sur tous les acteurs du territoire engagés pour la santé envi-

ronnement, la mise en œuvre du PRSE 2024-2028 est pilotée par les services de l'État concernés (Préfecture, DREAL, DRAAF), l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région, en association avec les collectivités territoriales.

Le suivi régulier des actions permet de procéder aux ajustements nécessaires. Le plan peut également s'enrichir à tout moment de nouvelles propositions ou de nouveaux partenaires.

Le financement des actions du PRSE 4 relève de politiques publiques existantes. Des initiatives locales, notamment innovantes, peuvent en outre être soutenues par l'ARS, la DREAL ou la Région.

À CONSULTER

Le 4^e plan national santé environnement : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Le diagnostic régional en santé environnement 2022 : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse4-a4722.html>

Le bilan du PRSE 3 : <https://www.centreval-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse-3-a4052.html>

La synthèse de la consultation du public : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse4-a4722.html>

Le 4^e plan régional santé environnement : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse4-a4722.html>

LES RENDEZ-VOUS AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRSE 4



- Un événement de lancement en 2024 puis un événement chaque année pour l'ensemble des acteurs régionaux en santé environnement.
- Une réunion par an pour les porteurs et les contributeurs des actions de chaque axe.
- Un bilan annuel de la mise en œuvre des actions.
- Un point d'étape à mi-parcours.
- Un bilan final au terme de la durée du plan.

Présentation du 4^e plan régional santé environnement 2024-2028 du Centre-Val de Loire
Février 2024

Conception éditoriale et rédaction :
derédac - Marilyn Deret

Mise en page : Studio Mab

Crédits photos : DR, Freepik



Conseil régional
www.centre-valdeloire.fr



ARS
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr



DRAAF
draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

DREAL
www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr